

Politique de remboursement – été 2021

Club Caravelles de Sainte-Foy/Sillery



Toute activité, fournie et réalisée dans le cadre du programme où le joueur (joueuse) est inscrit(e), ne sera pas remboursée.

Toute demande de remboursement devra être faite par **courriel** à adjointadministratif@caravelles.ca.

Celle-ci devra être reçue au plus tard aux dates suivantes selon le cas:

U-7 à U-18 (nés entre 2014 et 2003)

Avant le 13 avril 2021, des frais administratifs de 30 \$ s'appliquent.

À partir du 13 avril 2021 : Aucun remboursement sauf si preuve médicale (le problème médical doit empêcher le joueur de poursuivre le reste de sa saison), des frais administratifs de 30\$ s'appliquent.*

Novices U-04 à U-06 (nés entre 2017 et 2015)

Avant le 15 juin 2021, des frais administratifs de 30 \$ s'appliquent.

À partir du 15 juin 2021, aucun remboursement n'est accordé sauf si preuve médical (le problème médical doit empêcher le joueur de poursuivre le reste de sa saison), des frais de 30\$ s'appliquent*.

Le matériel offert en commandite (short, bas et ballons) doit être rendu au club.

Forfait équipe (Senior et O-35)

Aucun remboursement (même médical) ne sera accepté pour l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse en forfait par équipe. La gestion des remboursements doit se faire au sein même de l'équipe.

Autres activités Caravelles (camps d'été, CDL ÉTÉ, CDT, cliniques de gardien)

Aucun remboursement sauf si preuve médicale (le problème médical doit empêcher le joueur de poursuivre l'activité), des frais administratifs de 30\$ s'appliquent.*

(*) Pour bénéficier du remboursement, la demande et la preuve médicale doivent être parvenues à notre bureau à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la date du problème de santé.